

# Code d'éthique du musicien

## Valeurs

♪ L'Harmonie nouveaux horizons de Montréal encourage la collaboration et le support entre les membres. Notre équipe adopte une attitude positive et constructive en tout temps, et nous attendons la même chose de tous les musiciens. Une atmosphère de travail conviviale, ouverte et respectueuse est essentielle à la bonne marche de nos activités.

♪ Si, pour une raison quelconque, un musicien est en désaccord avec une décision de l'équipe, il est de sa responsabilité de communiquer (rencontres, téléphones ou courriels) **en privé** afin de discuter, faire valoir un point de vue et/ou de faire des propositions. Notre équipe se fait un plaisir d'écouter les requêtes de tous les membres et de trouver des solutions pour constamment améliorer ses pratiques.

## Fonctionnement général

Pour assurer le bon déroulement des répétitions, il est important que tous s'impliquent en :

♪ Collaborant à l'installation **et** à la désinstallation de la salle de répétition ou de concert.

♪ Respectant le plus possible l'horaire établi pour les répétitions et les pratiques intensives.

♪ Faisant **très attention** au matériel et instruments d'autrui, surtout lors de déplacements sur la scène (nous vous suggérons de placer vos effets personnels sous votre chaise et de toujours passer derrière les chaises lorsque vous vous déplacez).

♪ Respectant les lieux, c'est-à-dire en vidant les valves sur du papier journal plutôt que directement sur le sol, en ramassant les déchets, en s'assurant que les lieux soient propre en quittant la salle, etc.

## Fonctionnement en répétition

♪ Il est important de toujours avoir ses partitions, sa méthode, son lutrin, son instrument et ses accessoires (anches, sourdine, lubrifiant à coulisse, etc.) avec soi lors des répétitions.

♪ Il est important d'avoir un crayon à mine en tout temps sur son lutrin pour prendre des notes durant les répétitions.

♪ Il est important, lorsque quelqu'un prend la parole (que ce soit le chef, l'assistant-chef ou un musicien posant une question) que tout le groupe soit attentif pour éviter les pertes de temps.

♪ Il est important, lorsque le chef suggère des éléments à pratiquer à la maison, que le musicien travaille ses éléments au meilleur de ses capacités en vue de la répétition suivante. Ceci assurera une progression constante de l'ensemble.

## Éthique du musicien

Voici quelques conventions qui sont communes à tout ensemble musical, qu'il soit amateur ou professionnel. Ces conventions servent à adopter une conduite professionnelle lors du jeu instrumental, ce qui est ensuite transférable aux situations de concert.

♪ Lorsque le chef signale un arrêt (de façon visuelle ou sonore), tout l'orchestre doit arrêter dans un délai rapide et raisonnable.

♪ Lorsque le chef s'adresse à l'ensemble, on évite de parler (ou de jouer) en même temps qu'elle, puisque ceci peut empêcher les membres assis à l'arrière de bien entendre ses commentaires.

♪ Lorsque la musique est interprétée, on évite de parler à son voisin (pas même un chuchotement) car cela peut diminuer la concentration des autres musiciens.

♪ Lorsque le chef indique l'endroit à repartir et/ou fait une gestuelle de préparation, il faut être prêt à jouer le plus rapidement possible et éviter de faire répéter l'endroit de départ à plusieurs reprises.

## Cotisation

♪ Tout musicien doit payer sa cotisation ou ses frais selon les échéances. Si un musicien ne paie pas sa cotisation ou ses frais selon les échéances, l'Harmonie nouveaux horizons de Montréal pourrait prendre la décision de mettre fin à la participation de ce musicien ou attribuer une pénalité pour retard de paiement.

♪ Tout musicien doit remplir le formulaire d'inscription (papier ou en ligne) et respecter les modalités de paiement.

## Autres points importants

♪ Il est important de respecter le matériel qui donné ou prêté aux membres (partitions, méthodes et/ou instrument).

♪ Il est de la responsabilité du musicien d'imprimer ses partitions personnelles qui lui sont envoyées par le chef (via un lien fourni par courriel) ou de s'organiser avec un pair pour avoir accès à la musique. L'Harmonie n'est pas responsable d'imprimer la musique pour les musiciens.

♪ Si un musicien n'a pas reçu le lien vers la musique ou réalise que certaines partitions sont manquantes, il est de son devoir **d'envoyer un courriel à l'harmonie**, dans un délai raisonnable (exemple : quelques jours avant la répétition et non le matin même), mentionnant quelles partitions sont manquantes afin que l'on puisse répondre aux demandes rapidement.

♪ Il est important de respecter le code vestimentaire de l'Harmonie nouveaux horizons de Montréal lors des événements officiels.

♪ Il est important d'aviser l'Harmonie par courriel à [nhmontreal@gmail.com](mailto:nhmontreal@gmail.com) (ou par téléphone/texto en demandant les coordonnées du chef de votre groupe) en cas d'absence prolongée.

♪ Dans le cas de manquements au code d'éthique, l'Harmonie appliquera les mesures disciplinaires suivantes : 1) émission d'un avis verbal ; 2) émission d'un avis écrit ; 3) suspension pour trois répétitions ; 4) expulsion de l'Harmonie sans possibilité de remboursement.